



Résiliation contrat PSLA notaire et absence

Par Fanfan1512

Bonjour,

Je me permets de venir vous demander votre aide car je suis face à un problème. Nous avons signé un contrat de PSLA l'année dernière et nous y avons mis fin il y a trois mois, l'état des lieux de sorti a été fait le 14 février 2024 et nous allons faire une passation du contrat avec les nouveaux occupants avec signature obligatoire chez le notaire. Les nouveaux occupant rentreront dans le logement le 7 mars et le problème c'est que je suis au terme de ma grossesse, l'accouchement est imminent et le rendez-vous chez le notaire n'est toujours pas fixé. Or j'ai très peur de ne pas pouvoir être présente, je peux faire une procuration à mon conjoint mais imaginons que j'accouche pile au moment de la signature, il ne pourra pas être là non plus.

Est ce que dans ce cas ce serait un cas de force majeure et qu'est-ce qu'on risque exactement si nous ne pouvons pas être présent tout les deux ?

Je vous remercie d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le mieux c'est de donner procuration à un clerc de l'étude qui vous représentera pour cette signature.

Elle ne sera pas utilisée si vous êtes présent(s) mais c'est une sage précaution.

Demandez au notaire.

Par Fanfan1512

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre réponse ! Effectivement je n'y avais pas pensé, je vais sans doute faire comme ça. Du coup si nous sommes tout les deux absents, le clerc pourra signer en nos deux noms ?

Par yapasdequoi

C'est exactement l'objet d'une procuration.

Et si finalement vous êtes présents elle ne servira pas.